

FONTAINE À EAU DE HAWS^{MD} :: GARANTIE LIMITÉE



Haws garantit ce produit contre tout défaut de matériel et de fabrication pendant une période de **un an à compter de la date d'expédition**. *Haws*, en vertu de cette garantie, sera libéré de toute responsabilité en fournissant sans frais F.O.B. toute marchandise de l'usine *Haws*, ou partie de celle-ci, s'avérant défectueuse ou non de main d'œuvre de première qualité lors d'une inspection, à condition que la demande soit adressée par écrit à *Haws* dans un délai raisonnable suite à la réception du produit. Si un produit est déclaré défectueux, les parties défectueuses devront être renvoyées à la Société, port payé, pour inspection. *Haws* ne peut être tenu de payer les coûts de réparation, de modification ou de remplacement, ou tout autre coût s'y rattachant, demandés par le propriétaire ou ses agents, sauf en cas d'autorisation écrite de *Haws*, Sparks, Nevada. *Haws* ne peut être tenu responsable des dommages causés par un défaut de matériel ou de fabrication, à l'exception des remplacements susmentionnés. L'acheteur accepte que *Haws* ne prévoit aucune autre garantie, expresse ou tacite, que celles susmentionnées, sauf celles mentionnées dans le titre concernant les produits ou l'équipement vendus au terme des présentes. De plus, *Haws* ne peut être tenu responsable des dommages généraux, spécifiques ou consécutifs prétendument apparus dans le cadre du contrat de vente. *Haws* garantit le fonctionnement de sa fontaine à eau si les instructions d'installation et d'entretien fournies sont respectées. Les unités doivent également servir aux fins pour lesquelles elles ont été prévues.

AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, N'EST AUTORISÉE, FOURNIE OU DONNÉE PAR HAWS.